

REVENDICATIF

I.S.S.F.A.* (H.S.)

Une revalorisation nécessaire

Si le décret n°2000-194 du 3 mars 2000 fixant les conditions d'attribution d'une ISSFA s'est vu modifier fin novembre 2020, le montant de de cette indemnité doit correspondre à l'indice moyen du corps des C.E.A

Pour UNITÉ SGP POLICE l'indice moyen c'est : 477

Soit :

19,06 €/h

UNITÉ **SGP POLICE** revendique la modification du décret.

Le montant annuel brut pris en compte pour le calcul du taux soit l'indice brut moyen du corps des CEA à savoir l'indice

ELECTIONS PROFESSIONNELLES
1^{er} au 8 Décembre 2022

* INDEMNITE pour Services supplémentaires aux Fonctionnaires Actifs de la Police Nationale

NOS REVENDICATIONS : I.S.S.F.A. (H.S.)

11/2022



**UNITÉ SGP
POLICE**
FSMI-FO

www.unitesgppolice.com